



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 16 août 2021

Semaine

OFSP-Bulletin 33/2021

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**
www.ofsp-coronavirus.ch



Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination : Informations sur la vaccination COVID-19	7
Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse	8
Vol d'ordonnances	13

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 31^e semaine (10.08.2021)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella www.bag.admin.ch/rapport-grippe.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

^f Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^g Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

^h Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 31^e semaine (10.08.2021)^a

	Semaine 31			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	2 1.20	1 0.60		5 0.80	6 0.90	6 0.90	68 0.80	94 1.10	133 1.50	44 0.80	57 1.10	87 1.70
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	1 0.60		2 1.20	3 0.40	1 0.20	3 0.40	49 0.60	11801 136.50	13686 158.30	32 0.60	11329 219.80	13296 258.00
Légionellose	33 19.80	21 12.60	17 10.20	140 21.00	55 8.30	57 8.60	593 6.90	522 6.00	533 6.20	361 7.00	238 4.60	297 5.80
Méningocoques: maladie invasive					1 0.20	1 0.20	8 0.09	37 0.40	41 0.50	4 0.08	16 0.30	23 0.40
Pneumocoques: maladie invasive	6 3.60	6 3.60	3 1.80	19 2.90	30 4.50	25 3.80	383 4.40	682 7.90	889 10.30	253 4.90	426 8.30	618 12.00
Rougeole								53 0.60	227 2.60		37 0.70	205 4.00
Rubéole^c									1 0.01			1 0.02
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	4 2.40	9 5.40	3 1.80	21 3.20	45 6.80	37 5.60	336 3.90	409 4.70	434 5.00	225 4.40	257 5.00	279 5.40
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	194 116.70	216 129.90	228 137.20	847 127.40	765 115.00	755 113.50	6337 73.30	6521 75.40	7463 86.30	3640 70.60	3226 62.60	3995 77.50
Hépatite A	1 0.60	1 0.60	1 0.60	3 0.40	3 0.40	5 0.80	53 0.60	86 1.00	100 1.20	36 0.70	51 1.00	42 0.80
Hépatite E	5 3.00	1 0.60		12 1.80	3 0.40	5 0.80	162 1.90	82 1.00	113 1.30	137 2.70	45 0.90	76 1.50
Infection à E. coli entérohémorragique	37 22.30	14 8.40	25 15.00	113 17.00	70 10.50	108 16.20	768 8.90	834 9.60	1038 12.00	435 8.40	347 6.70	611 11.90
Listériose	3 1.80		1 0.60	5 0.80		5 0.80	37 0.40	50 0.60	41 0.50	17 0.30	37 0.70	23 0.40
Salmonellose, S. typhi/paratyphi						1 0.20	1 0.01	21 0.20	20 0.20		10 0.20	10 0.20
Salmonellose, autres	59 35.50	30 18.00	46 27.70	189 28.40	114 17.10	146 22.00	1404 16.20	1349 15.60	1498 17.30	718 13.90	536 10.40	728 14.10
Shigellose	3 1.80		3 1.80	10 1.50	4 0.60	11 1.60	42 0.50	166 1.90	235 2.70	32 0.60	50 1.00	100 1.90

	Semaine 31			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydirose	227 136.50	177 106.50	184 110.70	828 124.50	808 121.50	877 131.90	11702 135.40	11780 136.30	11740 135.80	7041 136.60	6474 125.60	7105 137.90
Gonorrhée ^e	89 53.50	81 48.70	63 37.90	287 43.20	260 39.10	282 42.40	3676 42.50	3573 41.30	3631 42.00	2120 41.10	1891 36.70	2265 44.00
Hépatite B, aiguë						2 0.30	3 0.03	18 0.20	31 0.40	2 0.04	6 0.10	16 0.30
Hépatite B, total déclarations	14	8	12	57	64	81	999	999	1125	636	567	666
Hépatite C, aiguë				1 0.20		4 0.60	1 0.01	8 0.09	31 0.40	1 0.02	2 0.04	21 0.40
Hépatite C, total déclarations	13	17	12	73	80	105	977	903	1086	593	510	636
Infection à VIH	4 2.40	7 4.20	15 9.00	32 4.80	19 2.90	41 6.20	308 3.60	335 3.90	431 5.00	196 3.80	169 3.30	264 5.10
Sida	1 0.60	1 0.60	3 1.80	1 0.20	3 0.40	5 0.80	49 0.60	70 0.80	79 0.90	29 0.60	31 0.60	42 0.80
Syphilis, stades précoces ^f	3 1.80	11 6.60	9 5.40	25 3.80	34 5.10	69 10.40	563 6.50	687 8.00	665 7.70	351 6.80	370 7.20	426 8.30
Syphilis, total ^g	3 1.80	13 7.80	17 10.20	27 4.10	43 6.50	90 13.50	764 8.80	939 10.90	958 11.10	464 9.00	494 9.60	603 11.70
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose	1 0.60			2 0.30		1 0.20	5 0.06	4 0.05	6 0.07	3 0.06	1 0.02	4 0.08
Chikungunya							2 0.02	29 0.30	26 0.30	2 0.04	11 0.20	23 0.40
Dengue			5 3.00		1 0.20	19 2.90	12 0.10	200 2.30	198 2.30	8 0.20	73 1.40	130 2.50
Encéphalite à tiques	15 9.00	15 9.00	19 11.40	73 11.00	124 18.60	80 12.00	317 3.70	419 4.80	293 3.40	210 4.10	334 6.50	177 3.40
Fièvre du Nil occidental							1 0.01	1 0.01				
Fièvre jaune												
Fièvre Q	1 0.60	1 0.60	1 0.60	9 1.40	5 0.80	12 1.80	80 0.90	64 0.70	97 1.10	64 1.20	39 0.80	79 1.50
Infection à Hantavirus	1 0.60			1 0.20			2 0.02			2 0.04		
Infection à virus Zika								1 0.01				
Paludisme	6 3.60	2 1.20	5 3.00	25 3.80	8 1.20	27 4.10	170 2.00	214 2.50	283 3.30	131 2.50	87 1.70	159 3.10
Trichinellose						1 0.20	3 0.03	4 0.05	1 0.01	2 0.04	3 0.06	1 0.02
Tularémie	2 1.20	3 1.80	1 0.60	12 1.80	13 2.00	18 2.70	160 1.80	151 1.80	109 1.30	109 2.10	64 1.20	61 1.20
Autres déclarations												
Botulisme							1 0.01			1 0.02		
Diphthérie ^h							1 0.01	4 0.05	4 0.05		2 0.04	
Maladie de Creutzfeldt-Jakob			1 0.60	2 0.30		2 0.30	28 0.30	16 0.20	24 0.30	17 0.30	11 0.20	12 0.20
Tétanos												

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 6.8.2021 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)

Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	28		29		30		31		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Oreillons	0	0	1	0.1	1	0.1	0	0	0.5	0.1
Coqueluche	1	0.1	1	0.1	1	0.1	0	0	0.8	0.1
Piqûre de tiques	17	1.6	17	1.8	16	2.1	7	1.0	14.3	1.6
Borréliose de Lyme	11	1.0	12	1.3	18	2.3	5	0.7	11.5	1.3
Herpès zoster	8	0.8	8	0.9	9	1.2	9	1.3	8.5	1.1
Néuralgies post-zostériennes	0	0	3	0.3	1	0.1	1	0.1	1.3	0.1
Médecins déclarants	131		119		100		94		111	

Coronavirus

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :** 

**À NE PAS MANQUER :
FAITES-VOUS VACCINER.**

**Chaque
vaccination
compte**

ofsp-coronavirus.ch/vaccination



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

Cette campagne d'information est soutenue par les organisations suivantes :



Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

5 août 2021 – La saison pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. Durant cette période, l'OFSP publie chaque première moitié du mois un rapport de la situation indiquant le nombre rapporté de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME). L'OFSP publie également une estimation du nombre de consultations médicales à la suite de borréliose ainsi que le nombre de cas rapporté de tularémie transmit par les tiques. De plus, l'OFSP présente le nombre de piqûres de tiques rapporté par les citoyens.

Ce rapport permet d'informer et de sensibiliser le public sur les maladies transmises par les tiques. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de l'OFSP et par l'application mobile «Tique», qui bénéficie de son soutien. En collaboration avec Swisstopo, l'OFSP produit des cartes qui permettent d'informer les citoyens sur le risque de se faire piquer par une tique, selon la région où ils se trouvent. Cette carte a été mise à jour le 14 juin 2021. Une seconde carte renseigne sur les communes où ont été déclarés des cas de FSME.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas, d'informations relatives à la source d'infection et du statut vaccinal des personnes atteintes. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire, depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 58 cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois de juillet de cette année.

Figure 1
Nombre de cas de FSME par mois 2019–2021

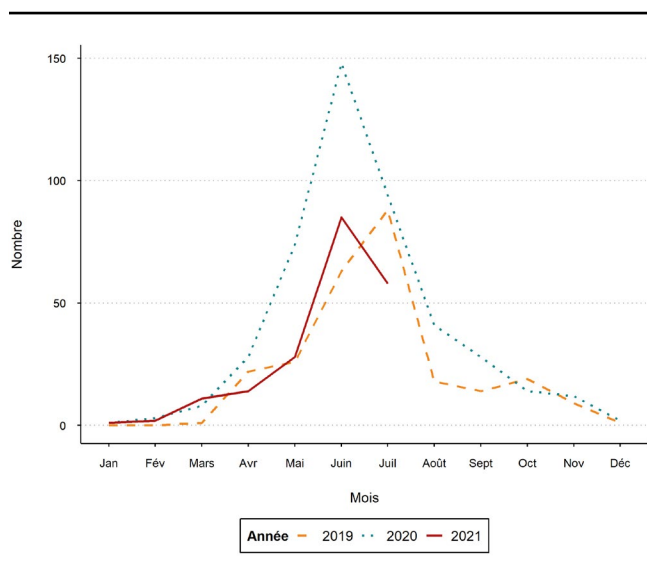


Figure 2
Nombre de cas de FSME, données cumulées depuis le début de l'année, 2000–2021 (situation chaque fin du mois de juillet)

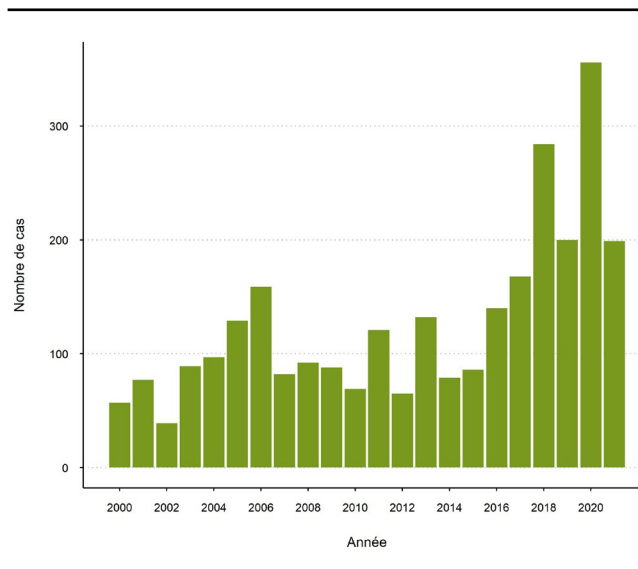
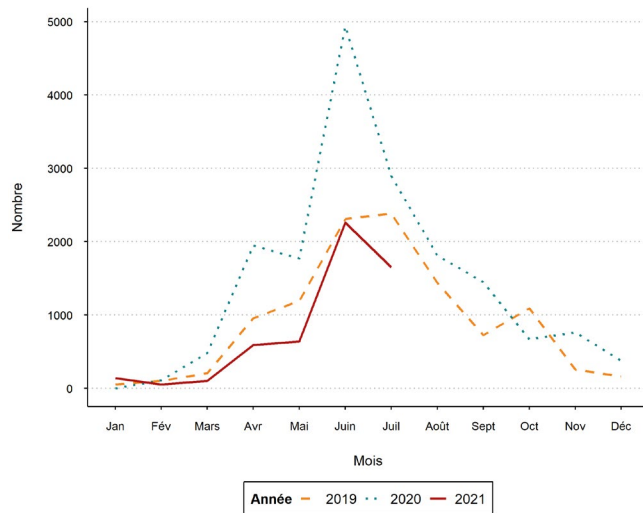


Figure 3
Estimation du nombre de consultations médicales pour borréliose par mois, 2019–2021



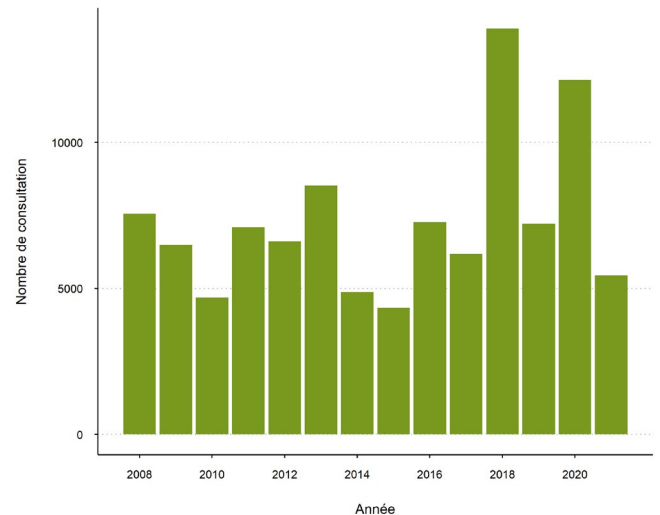
Le nombre de cas, cumulé depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue considérablement d'année en année (figure 2). Depuis l'année 2000, entre 39 et 356 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois de juillet de l'année en cours, 199 cas avaient été enregistrés (figure 2).

Nombre de cas de borréliose

La borréliose, également appelée maladie de Lyme, n'est pas une maladie à déclaration obligatoire en Suisse. La borréliose est suivie par le système de déclaration Sentinella. L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données de ce rapport. Celui-ci vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.

Le système Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours, qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise le nombre de consultations médicales pour la borréliose. Sur cette base, les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse et permettent d'estimer un nombre de cas. Des données sont disponibles pour cette maladie depuis 2008. Le nombre mensuel de consultations médicales à la suite de cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 3).

Figure 4
Estimation du nombre de consultations médicales pour borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, 2008–2021 (situation chaque fin du mois de juillet)



La somme des cas extrapolés, cumulés du début de l'année, de janvier au mois précédant la publication du rapport varie également considérablement d'une année à l'autre. Depuis 2008, dans la même période entre 4300 et 13 900 visites chez le médecin en raison de borréliose sont estimés. Ce nombre est estimé à 5400 cas depuis le début de l'année en cours (figure 4). Cette estimation a été réalisée sur la base de 26 consultations médicales recensées par Sentinella.

Appel à la prévention

L'été nous amène à pratiquer des activités de loisirs et sportives en plein air. L'OFSP invite les citoyens à s'informer et à demeurer vigilants quant au risque de piqûre de tique.

La vaccination contre la FSME est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de six ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque (tous les cantons sauf ceux de Genève et du Tessin). La vaccination des enfants de 1 à 5 ans doit être évaluée au cas par cas. Pour plus d'information veuillez consulter les recommandations de vaccinations contre la **FSME**.

Pour de plus amples informations, veuillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les **maladies transmises par les tiques**.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

Figure 5
Nombre de cas de tularémie associés à une piqûre de tique ou d'insecte par mois, 2019–2021

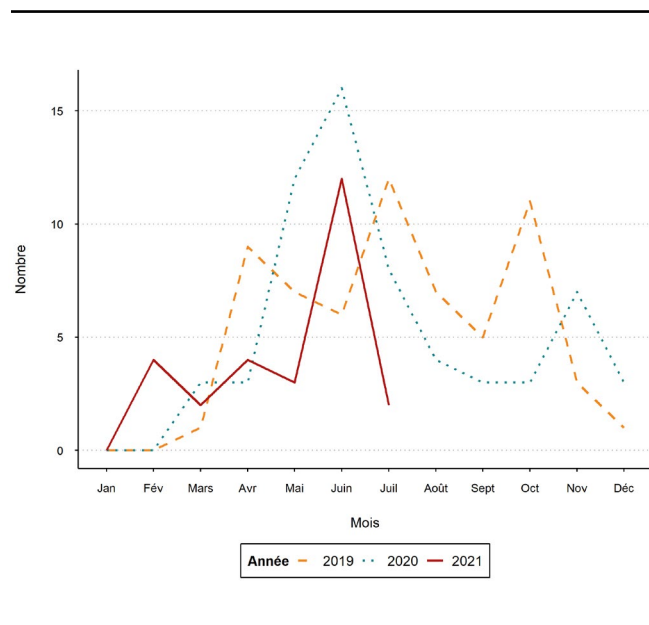
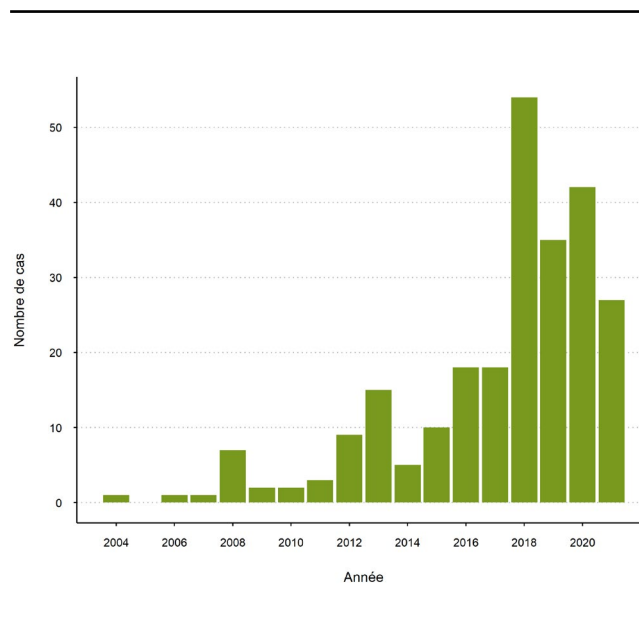


Figure 6
Nombre de cas de tularémie associés à une piqûre de tique ou d'insecte, données cumulées depuis le début de l'année, 2004–2021 (situation chaque fin du mois de juillet)



Nombre de cas de tularémie

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à la source d'infection. La présente évaluation se limite aux cas, pour lesquels une piqûre de tique ou d'insecte est vraisemblablement à l'origine de la maladie. De janvier 2019 à juillet 2021, l'exposition à une piqûre de tique et/ou d'insecte a été rapportée dans 46 % des cas de tularémie. Au cours de la même période, 31 % des cas rapportent une exposition à des animaux sauvages, une source d'eau non potable, l'inhalation de poussière ou d'aérosols, notamment dans le milieu agricole. Dans 23 % des cas, l'exposition à la maladie est inconnue. Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 5). Deux cas ont été enregistrés au mois de juillet.

Le nombre de cas, cumulé depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'une année à l'autre. Depuis 2004, entre 0 et 54 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois de juillet de l'année en cours, 27 cas ont été enregistrés (figure 6).

Nombre de piqûres tiques

Jusqu'en 2020 inclus, l'OFSP a extrapolé le nombre de piqûres de tiques à partir des données fournies par Sentinella. Par ailleurs, depuis 2015, la fréquence des piqûres de tiques est également enregistrée par l'application **Tique**, cofinancée par l'OFSP. Ces données sont présentées dans ce rapport depuis mars 2021. De plus, l'application fournit des informations géographiques précises sur le lieu des piqûres. Ces données sont également utilisées afin de produire le **Modèle des piqûres de tiques**. Ce dernier représente le risque de piqûre de tique en fonction de la situation géographique. Les piqûres de tiques présentent le même caractère saisonnier que toutes les maladies transmises par les tiques (figure 7).

Contact

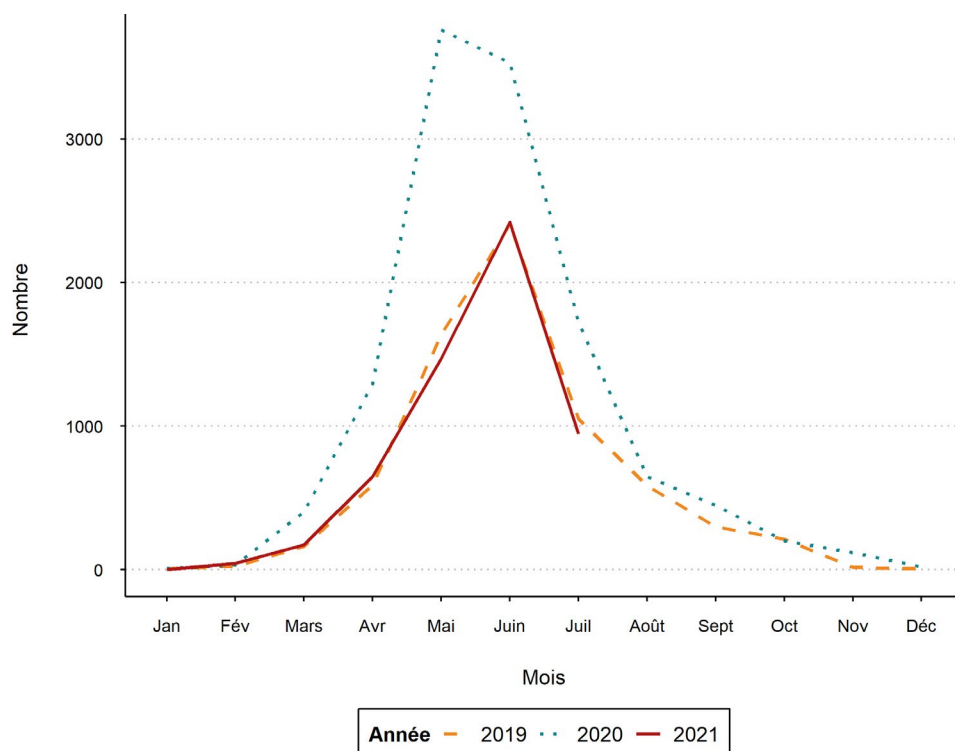
Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

Évaluation de la situation épidémiologique

En conclusion, la situation épidémiologique actuelle des maladies transmises par les tiques par rapport aux années précédentes est la suivante :

- FSME: après les pics des années 2018 et 2020, le nombre de cas observés de janvier à juillet se situent à nouveau dans la moyenne des fluctuations des dernières années. Dans les cinq dernières années l'OFSP observe une augmentation de l'incidence annuelle du nombre de cas de FSME. Cette situation est également observée dans plusieurs pays d'Europe, notamment l'Allemagne. Un excellent moyen de se protéger de cette maladie est la vaccination (voir section ci-dessous).
- Borréliose: les nombres de cas estimés sont également de retour dans la fourchette des fluctuations annuelles observées, après les pointes des années 2018 et 2020.
- Tularémie: après une tendance à la hausse des dernières années, en 2021 le nombre de cas de tularémie causé par une piqûre de tique ou d'insecte se situe dans la moyenne des quatre dernières années.
- Les nombres de piqûres de tiques signalés via l'application Tique reflètent la situation épidémiologique et la saisonnalité, de la FSME et de la Borréliose.

Figure 7
Nombre de piqûres de tiques signalés via l'application « Tique » par mois, 2019–2021



**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER :**



**MAINTENANT MÊME
SANS SYMPTÔMES :
FAITES-VOUS TESTER
APRÈS LES VACANCES.**

Même sans symptômes, vous pouvez porter et transmettre le coronavirus. Pour interrompre les chaînes d'infection, faites-vous tester au retour des vacances*.

*Exception : personnes vaccinées et guéries

**Gratuit
dans tous
les lieux
de test**

ofsp-coronavirus.ch/tester



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Zurich		8567975



**LE DON D'ORGANES : PARLEZ-EN
POUR LE BIEN DE VOS PROCHES**

VIVRE-PARTAGER.CH

**Parler au nom des autres, ce n'est pas facile.
Je fais part de ma volonté à mes proches.
Ils pourront ainsi prendre la décision appropriée.**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

swiss
transplant 

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

« Utiliser les antibiotiques
avec parcimonie –
pour qu'ils restent
efficaces pour l'homme et
l'animal. »



OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.
CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
33/2021